

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2001)
Heft: 4

Artikel: SuisseEnergie, plate-forme de la politique énergétique et climatique
Autor: Schmid, H.-L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642954>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SuisseEnergie, plate-forme de la politique énergétique et climatique

Qu'est-ce que SuisseEnergie?

Le 30 janvier 2001, le Conseil fédéral a lancé SuisseEnergie. Ce nouveau programme fixe des objectifs quantitatifs clairs, définit une vaste stratégie en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables dans l'économie, le bâtiment et les transports, instaure enfin un partenariat à l'échelon national. SuisseEnergie vise à atteindre les objectifs de notre pays en matière de politique énergétique et climatique ainsi qu'à instaurer un approvisionnement énergétique durable, fondé sur les innovations et les nouvelles technologies. Le budget annuel du programme s'élève à 55 millions de francs.

Où en est SuisseEnergie?

Au niveau de l'économie, SuisseEnergie mise sur les agences prévues par la loi sur l'énergie ainsi que sur les conventions et les engagements formels définis dans la loi sur le CO₂ pour renforcer les mesures volontaires déjà présentes dans le programme Energie 2000. Une importance toute particulière revient à la directive sur les mesures librement consenties dans l'industrie, l'artisanat et les services, et aux contrats de prestations passés avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) et l'Agence suisse des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE). L'AEE se préoccupera surtout des objectifs du programme concernant les énergies renouvelables (hausse de 1% de l'apport à la production suisse d'électricité et de 3% de l'apport à la production de chaleur d'ici à 2010).

Concernant les appareils électriques, SuisseEnergie collabore avec les branches (Agence de l'énergie pour les appareils électriques, eae) et avec les organisations consoméristes et écologistes (Agence suisse pour l'efficacité énergétique, S.A.F.E.). Une ordonnance qui devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2002 reprendra la directive UE concernant l'étiquetage et le rendement énergétique des principaux appareils électriques. Le secteur du bâtiment relève en premier lieu des cantons, qui ont adopté le 26 janvier 2001 leur propre stratégie dans le cadre de SuisseEnergie. Ils entendent réduire la consommation d'énergie des bâtiments en harmonisant leurs législations et leurs programmes promotionnels, et couvrir autant que possible le solde des besoins en recourant aux énergies renouvelables. Retenons ici les subventions globales de la Confédération aux cantons et le standard MINERGIE, qui permet de diviser par deux la consommation d'énergie des bâtiments. Quant aux conventions et aux engagements formels en application de la loi sur le CO₂, leur préparation implique aussi l'Agence de l'énergie pour l'économie et la Société suisse des propriétaires fonciers.

Dans la plupart des cantons, l'exécution des lois sur l'énergie incombe aux communes. Le nombre des cités de l'énergie dotées d'une politique énergétique exemplaire devrait passer de 47 à 110 d'ici à 2005. SuisseEnergie motive et soutient dans une première étape les communes qui instaurent une politique énergétique et environnementale durable. Tant la Confédération et les cantons que les communes entendent donner le bon exemple dans leurs bâtiments et installations (CFF, La Poste, EPF, DPPS, UIOM, STEP, services industriels, etc.) et respecter les objectifs de SuisseEnergie.

Dans les transports aussi, les mesures volontaires ont la priorité. Il s'agit de poursuivre le développement des produits confirmés d'Energie 2000, notamment *Ecodrive*, *Carsharing*, la mobilité combinée, le trafic lent et la mobilité dans les communes. En outre, un engagement formel élaboré sur la base d'une étude récemment publiée par la branche automobile sera proposé, concernant la consommation spécifique des nouveaux véhicules automobiles. En cas d'échec ou si les objectifs ne sont pas atteints, il est prévu d'adopter des prescriptions sur la consommation, ou des certificats. L'ordonnance sur l'indication de la consommation d'énergie des véhicules automobiles, s'inspirant de la directive UE en la matière, entrera en vigueur en 2002.

Comment fonctionne SuisseEnergie?

SuisseEnergie entend améliorer sensiblement le rendement énergétique et le recours aux énergies renouvelables dans tous les domaines de l'économie et de la société. Les principales conditions de succès sont l'engagement de tous les partenaires et de l'ensemble de la population. Les composantes du programme sont l'information, la motivation, les conseils, la formation et le perfectionnement, les incitations, le soutien à l'innovation, la recherche et le développement, les conventions et – si cela s'avère insuffisant pour atteindre les objectifs – la contrainte exercée par les lois sur l'énergie et le CO₂. D'ici à 2002, quelque 60% de la population devrait connaître SuisseEnergie, et d'ici à 2008, agir selon les principes du programme. Afin de piloter et de coordonner toutes ces activités, la direction du programme a développé à l'intention de ses nombreux partenaires un concept de marketing, une stratégie pour la communication ainsi qu'un système électronique de gestion de l'information (MIS) qui servira de base à une analyse uniforme des effets et au *controlling* central.

Perspectives

S'il est possible d'instaurer des conventions dans toute l'économie et dans le secteur Immobilier, si les programmes cantonaux consacrés aux bâtiments portent leurs fruits et si la Confédération, les cantons et les communes montrent l'exemple, alors les objectifs de CO₂ dans le domaine des combustibles devraient pouvoir être atteints.

Par contre, il sera nettement plus difficile d'atteindre l'objectif fixé pour les émissions de CO₂ dues à la consommation de carburant, soit une baisse de 8% d'ici à 2010, ce d'autant que le trafic est en constante augmentation. Or là aussi, le montant de la taxe éventuelle sur le CO₂ sera d'autant plus faible que l'on aura obtenu des résultats probants grâce aux mesures librement consenties, aux incitations, aux programmes promotionnels et aux prescriptions.

H.-L. Schmid
directeur suppléant de l'OFEN
chef du programme SuisseEnergie